



Marseille le 10 avril 2025

**CONTRIBUTION DU CIQ SAINTE ANNE 13008 MARSEILLE  
A LA  
CONCERTATION DE LA MODIFICATION N°4  
DANS LE CADRE DU PLUI MARSEILLE PROVENCE**

Objet : requête du CIQ Sainte Anne concernant le PLUI Modification N°4

Monsieur le président

Dans son rôle et sa mission telle que définie dans les statuts des Comités d'Intérêts de Quartier où nous relevons notamment :

***Cette Association a pour but la défense et la promotion du Quartier et de ses habitants, et plus spécifiquement la défense du cadre de vie et des intérêts généraux des habitants du Quartier, la défense et le maintien des sites et de la qualité de la vie, le respect d'un urbanisme à visage humain, la représentation et la défense des intérêts généraux patrimoniaux ou moraux de ses habitants, et ce par tous les moyens légaux y compris judiciaires.***

Le CIQ a apporté une contribution dans le cadre de la modification N°3 du PLUI et nous joignons cette contribution qui précise de nombreux points concernant notre quartier et notamment l'OAP N°4 Michelet/Sainte Anne. Le CIQ souhaite donc apporter sa contribution concernant la prochaine modification N°4 du PLUI et notamment une question concernant la zone de l'OAP.

**Le stationnement dans le cadre de l'OAP Michelet/Sainte Anne (04/2024):**

Dans le plan de l'OAP ci-dessous nous constatons qu'une zone de parking est prévue, du côté de l'avenue privée Guy de Maupassant, repéré P à côté des N° 3 et 6, ainsi qu'un parking réservé aux habitants de la cité radieuse (Le Corbusier). mais aucune solution du côté du Bd Barral :

0



**3.2 LES ENJEUX DE STATIONNEMENT**

Le quartier Saint-Anne est un secteur en tension avec des problématiques de stationnement notamment les soirs de match au Stade Vélodrome. Par ailleurs, le quartier présente des carences en termes de maillage viarie avec peu de liaisons Est-Ouest.

Un comptage réalisé en juin 2022 recense 1513 places de stationnement dans le périmètre de l'OAP (hors boulevard Michelet et parking silo face à l'URH). Celui-ci devra être actualisé avant toute opération.

Pour répondre à la demande globale, l'offre de stationnements après projet ne devra pas être inférieure à l'existant et pourra se faire par :

- Une aire de stationnement éco-aménagée localisée au Sud de l'Unité d'Habitation,
- En souterrain des nouvelles opérations y compris pour les places nécessaires au bon fonctionnement des commerces et des équipements,
- En silo, en s'assurant de l'insertion harmonieuse du bâtiment et en prévoyant sa réversibilité,
- Grâce à la surélévation du parking existant (dans la limite d'un niveau et en veillant au traitement qualitatif de la Se façade)

Une logique de foisonnement, c'est-à-dire un principe de mutualisation de certaines places de stationnement pour deux publics qui ne sont pas présents simultanément, pourra être étudiée en complément des besoins identifiés.

Par ailleurs, les parkings devront être pré-équipés des bornes de recharges pour les véhicules électriques conformément à la réglementation en vigueur.

Le nombre de nouvelles constructions (zones 1/2/3) s'élève à 350 logements, ce qui aura obligatoirement un impact sur la vie du quartier : services publics, sécurité, propreté, mobilité, environnement etc ...

Sur le point qui nous intéresse ici dans ce paragraphe la question du stationnement est clairement posée d'autant plus que dans le périmètre de l'OAP plusieurs nouvelles constructions ont été livrées.

### **Les nouvelles constructions bd Barral et zone avoisinante :**

Tout d'abord il faut impérativement prendre en compte les constructions des deux résidences allée Halliday :

- Huitième Art : 202 logements / une résidence service de 90 logements / deux bâtiments de 9 étages de bureaux
- Huitième vague : 387 logements / 4 locaux commerciaux
- 592 et 470 places de parking sous ces immeubles. Garages qui ont leur entrée et sortie face à face sur l'allée Hallyday.

Notamment sollicité par les riverains di bd barral et zone avoisinante, le CIQ a mis en place un groupe de travail et émis des propositions concernant notamment la circulation et le stationnement pour tout le secteur.

Ci-dessous extraits de compte rendu du groupe de travail :

*Un groupe de travail composé de :*

*CIQ Saint Giniez*

*CIQ Sainte Anne*

*Référente sécurité de la fédération des CIQ du 8<sup>ème</sup>*

*Conseil syndical du Brasilia Bd Barral*

*Conseil syndical résidence 8<sup>ème</sup> art Allée Hallyday*

*Renault Michelet*

*La résidence l'impériale (bd Barral)*

*Conseil syndical de 8<sup>ème</sup> vague (allée Hallyday)*

*Directeur résidence sénior Nohée 22 bd Barral*

*Et avec le soutien de la fédération des CIQ du 8<sup>ème</sup> et fédération des CIQ du 9<sup>ème</sup>.*

*mène actuellement une réflexion concernant le Bd Barral et la zone avoisinante.*

*Rappel : si le groupe de travail s'attache tout particulièrement aux questions liées à la circulation et au stationnement, cela se fait également en ayant bien présent les questions liées à l'environnement, au bruit, à la propreté, aux transports en commun, à la mobilité douce etc ... et toutes les suggestions ci-dessous devront intégrer dans leurs réalisations tous ces facteurs.*

*Nous n'oublions pas également au vu des nombreuses constructions, et cela fait partie des sujets que nous abordons régulièrement, la question des services publics et en priorité les crèches, les écoles, les collèges etc ...En effet l'augmentation des habitantes et habitants et l'augmentation de bureaux et autres services nécessitent cette réflexion.*

*Notre groupe de travail après plusieurs rencontres et visites de quartier s'est attaché dans un premier temps à faire le point sur la zone : Barral/Capriers/Hallyday/Michelet. Nos propositions prennent cependant en compte toute la trame circulatoire du quartier, afin que celles-ci ne soient pas en contradiction avec les autres zones*

*Des constats dans ce périmètre :*

- *Une augmentation très importante de logements et bureaux.*
- *Une réfection partielle de l'impasse des Capriers*
- *L'allée Hallyday qui pour l'instant est voie privée*
- *Une absence de parking*
- *Une signalisation à modifier*
- *L'absence quasi partout de places de stationnement pour les PMR*
- *L'absence quasi partout de places de stationnement pour les arrêts minutes et arrêts pour les VSL*
- *L'absence quasi partout de places de stationnement pour les livraisons*
- *Etc ....*

*.../...*

Un parking :

Comme nous l'avons vu s'il est évident, et nous n'en doutons pas, que toutes les obligations liées aux constructions soient respectées, les impacts sur le quartier et particulièrement sur les zones à proximité ne sont pas assez pris en considération.

En effet comment ne pas s'interroger sur l'accroissement du nombre de véhicules de tous types et de fait également l'augmentation de la population le tout lié à la modification profonde que génère ces constructions massives

Repenser le quartier, passera par la prise en compte aussi de ces questions : services publics, commerces etc ...

Au moment où la diminution espérée du nombre de voitures est de plus en plus d'actualité au profit des transports en commun, du développement du vélo, des voitures partagées etc ... se pose quand même quelques questions.

Si la diminution du nombre de voitures est un objectif louable, cette diminution se fera progressivement par plusieurs actions, et donc dans cette période transitoire comment résoudre la quadrature du cercle, cette équation à plusieurs inconnus à savoir :

- Sécuriser les abords des écoles et plus généralement tous les lieux accueillant du public
- Sécuriser les cheminements piétons
- Supprimer les stationnements à cheval trottoir / chaussée
- Augmenter les pistes cyclables
- Favoriser les projets de constructions au regard des besoins croissants en logement pour notre ville
- Favoriser les mobilités douces (covoiturage, offres de mobilité en libre service).
- Favoriser les transports en commun
- Etc ...

Ne s'attacher qu'à un seul de ces points cité ci-dessus en omettant une réflexion globale, c'est à coup sûr générer plus de questions voir plus de problèmes que d'apporter de solutions.

Constatant l'absence de parking public dans une zone où l'augmentation de véhicules est très importante nous amène à proposer la création d'un parking public dans cette zone.

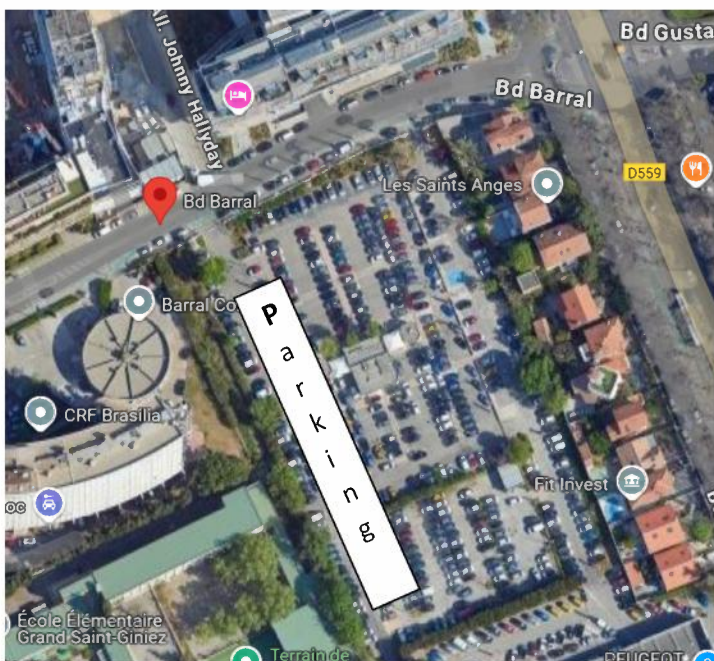
Nous suggérons que dans le cadre de l'OAP Michelet/Sainte Anne soit inscrit la possibilité d'un parking (exemple : parking silo) du côté de Barral.

Ce parking pourrait répondre aux besoins de stationnement pour les visiteurs, les commerces, les bureaux etc ...

### Notre contribution :

**Nous souhaitons que soit intégré dans l'OAP la possibilité de créer une zone réservée pour permettre du stationnement du côté du bd Barral.**

La création d'un parking (payant ou non) permettra pour l'ensemble de cette zone de répondre aux besoins soulignés ci-dessus.



L'implantation de ce parking tiendra bien évidemment compte des projets déjà inscrits dans l'OAP.

Par ailleurs cette modification de l'OAP devrait permettre de définir les axes de circulation à l'intérieur même du périmètre qui va du Brasilia à l'avenue Guy de Maupassant (voie privée), et les liaisons vers Barral, Mazargues, Michelet.

En effet les liaisons dans le périmètre de l'OAP devront prendre en compte ce parking et s'attacher également à l'ensemble du plan de circulation tel que nous l'avons soumis à la métropole et à la mairie du 6/8 (voir ci-dessous):

De même nous prenons en compte dans notre réflexion les constructions à venir dans le secteur de l'OAP Michelet Sainte Anne, avec là aussi de nombreuses constructions et un accès, entre autres accès, par le Bd Barral que nous pouvons situer en face de l'allée Hallyday.

#### **Impasse des Capriers :**

- Cette impasse est en cours de rénovation de l'angle de la contre allée Michelet à l'allée Hallyday. Cette voie n'a jamais été une voie de circulation pour les automobilistes et nous proposons que cette voie soit en sens interdit en venant de la contre allée de Michelet jusqu'à l'allée Hallyday. Plusieurs raisons et notamment empêcher un afflux de véhicules venant de Michelet qui passerait ensuite par l'allée Hallyday pour rejoindre Barral en voulant éviter le feu rouge et le croisement à l'angle de Michelet/Barral. L'impasse des Capriers et l'avenue Hallyday n'ont pas vocation à devenir une voie structurante entre Michelet et Barral d'autant qu'il convient de prendre en compte, comme souligné précédemment le flux de véhicules des nouvelles constructions.
- Ce sens interdit pourrait permettre de prévoir des places de stationnement sur chaussée du fait de n'avoir qu'un sens de circulation entre Hallyday et Michelet, en tenant compte bien évidemment des entrées et sorties des immeubles et de la succursale Renault. Ces places de stationnement devraient être dédiées et en priorité : place pour les PMR, places pour les deux consulats, places pour livraisons. Par ailleurs la présence de nombreuses motos (beaucoup de bureaux dans cette zone) stationnées sur le trottoir pose de nombreuses difficultés et bien sûr en particulier pour les PMR et les personnes avec enfants et/ou poussettes, il convient donc de prévoir un espace dédié pour les motos et également un espace pour les vélos.
- Prévoir la pose de potelets et autres arceaux à l'emplacement qui existait auparavant. Diverses raisons, interdire le passage de véhicules motorisés de Mazargues à Hallyday et inversement. Garder le passage pour les vélos et piétons. Les personnes résidantes au bout de l'impasse des Capriers côté Mazargues pouvant entrer et sortir par cette partie qui devra être signalée comme voie sans issue en venant de Mazargues.
- Reprendre la rénovation de la voirie sur l'autre partie non traitée actuellement en prévoyant le maintien des places de stationnement pour les boulistes, et riverains.

#### **Allée Hallyday :**

- Cette voie doit rester à double sens.
- Une signalisation importante (panneaux, marquage au sol) doit être mise en place afin d'empêcher le stationnement sur cette voie. Les livraisons et autres arrêts minutes étant de fait dans l'impasse des Capriers et sur Barral (voir ci-après)
- Une signalisation à prévoir aux extrémités de cette voie.

#### **Boulevard Barral :**

- Sur Barral prévoir un îlot central au croisement avec l'allée Hallyday Îlot central qui pourra permettre aux personnes « sortant » d'Hallyday de tourner à gauche en direction de Michelet d'une manière plus sécurisée.
- Les Véhicules qui sortiront à terme de l'OAP auront également la possibilité de tourner à gauche sur Barral en direction de Mazargues en étant un peu plus sécurisé par la présence de cet îlot.
- Prévoir un passage piéton avec feu rouge au niveau de cet îlot central.
- Prévoir des places de stationnement pour les PMR, un dépose minute pour la résidence senior, des emplacements pour les livraisons.

#### **Boulevard Michelet :**

Si le travail concernant ce boulevard doit être spécifique en raison notamment de l'importance de ce boulevard aussi bien en longueur que comme voie structurante de première importance pour notre ville toute entière.

Cependant deux questions nous intéressent particulièrement :

- 1 - La présence de pistes cyclables sur trottoir :
  - La présence d'une piste cyclable sur les trottoirs du bd Michelet (côté pair) représente un réel danger pour les piétons d'autant plus que les trottoirs qui se situent à côté des habitations sont bien souvent trop étroits et de plus encombrés par des équipements urbains, ce qui oblige notamment les PMR et les poussettes à se situer sur ce trottoir central.

- Par ailleurs nous avons tous constaté l'extrême dangerosité pour les personnes qui descendent à un arrêt de bus et qui de fait se retrouvent obligatoirement sur une piste cyclable et bien souvent se retrouvent « cachés » à la vue des cyclistes derrière l'abri bus.
- La priorité devant être pour les piétons, et en attendant un vrai aménagement de l'ensemble de la voirie, il conviendrait, à chaque abri bus de prévoir une signalisation et un marquage au sol sur la piste cyclable. Cette solution qui de fait serait provisoire amènerait également les cyclistes à modérer leur vitesse et protéger un petit peu plus les piétons. Même si cette « solution » provisoire est loin d'être satisfaisante, elle aura cependant l'avantage d'attirer l'attention de toutes et de tous sur ce sujet.

2 - La création d'un rond-point avec feux :

Les raisons de cette suggestion sont nombreuses et notamment :

- Fluidifier la circulation
- Permettre de tourner à gauche en venant de Barral pour aller vers le rond-point du Prado
- Réduire la vitesse
- Etc

Comme l'on peut le constater ci-dessus il est nécessaire de prendre en compte l'ensemble de la zone pour répondre notamment aux questions de circulation et de stationnement.

Comme nous l'avons noté ci-dessus nous joignons à notre demande notre contribution à la modification N°3 du PLUI qui demeure très importante pour notre quartier et qui, dans le cadre de l'OAP précise quelques points essentiels comme le caractère privé de l'avenue Guy de Maupassant, la prise en compte d'un secteur inondable etc ....

Restant à la disposition des commissaires enquêteurs, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président l'expression de mes salutations les meilleures

Le Président du CIQ



G.DERHILLE